



www.ffss.fr



☎ 06 60 58 74 32

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com>

asso.pss24@gmail.com

Association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - CD 24 FFSS

N° de déclaration d'activité : W243005466 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

SIRET : 838 829 927 00030

Dossier d'inscription

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1^{ère} inscription à l'association : ☐ OUI ☐ NON

Titre : ☐ M ☐ Mme

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Nationalité : ☐ Française ☐ Autre (précisez) : _____

Profession : ☐ Étudiant ☐ Autre (précisez) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____

Département de naissance : _____

Téléphone portable : _____

Email principal : _____

A envoyer par mail
asso.pss24@gmail.com

N'imprimer que les pages
nécessaires

Personnes à prévenir en cas d'urgence ou d'accident :

NOM : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

☐ Je m'engage à respecter le [règlement intérieur](#) de Périgord Sauvetage Secourisme.

Info : la licence FFSS inclut une assurance, n'hésitez pas à consulter les garanties sur notre site :

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/assurance>

Date : ____ / ____ / 20 ____

Signature :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous à Périgord Sauvetage Secourisme : asso.pss24@gmail.com

Périgord Sauvetage Secourisme remercie tous ses partenaires pour leur soutien :



www.ffss.fr



NOM : _____

Prénom : _____

FORMATION SECOURISME OPERATIONEL

Ce calendrier fait office de convocation. Vous une convocation papier ou par mail pour vous rappeler les dates.

L'inscription aux formations est définitive : toute absence injustifiée ou abandon ne sera pas remboursée.

En cas d'absence justifiée (certificat médical ou événement familial), vous pourrez suivre la prochaine formation programmée sur le calendrier.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'association. Pensez à toujours consulter notre site Internet, nos pages Facebook, notre secrétariat ou nos affichages pour les modifications éventuelles du calendrier (annulation des séances, vacances, tempête, compétitions, nettoyage des bassins et des locaux des piscines du Grand Périgueux...).

Formation initiale PSE 1 – 35 heures

Obligatoire pour le SSA

Lieu : Trélissac

Horaires : sur 5 jours pendant les vacances d'octobre

Du lundi au vendredi : 9h -12h30 et 13h30 – 17h30

☐ FI PSE1 semaine

Les livrets de formation PSE1 et
PSE2 seront remis pendant la
formation

Formation initiale PSE 2 – 28 heures

Obligatoire pour le SSA

Lieu : Trélissac

Horaires : sur 4 jours pendant les vacances de Noël

Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 14h-18h

☐ FI PSE2

Formation continue PSE 1 = 6h et Formation continue PSE 1 et 2 = 6h

Lieu : Trélissac

Horaires FC PSE1 : 8h30-12h30 et 13h30-17h

Horaires FC PSE1/2 : 8h30-12h30 et 13h30-17h

☐ FC PSE 1 :

☐ FC PSE 1 et 2 :

Merci d'inscrire la date de formation souhaitée en fonction du calendrier de formation 2026-2027

Les lieux de formations peuvent varier en fonction de la disponibilité des salles de formation.

FORMATION AU SSA

Surveillance et Sauvetage Aquatique

(Arrêté du 29 juillet 2026)

Conseils aux stagiaires SSA :

Tous les entraînements à la piscine sont accessibles aux stagiaires SSA. L'assiduité, la régularité et la réalisation de plusieurs tests sont un gage de succès de votre formation :

- Mercredi de 17h15 à 18h45 (1 ligne d'eau)
- Samedi de 9h30 à 11h30 (3 lignes d'eau)

Des entraînements pourront être programmés pendant les vacances scolaires.

En cas d'annulation, une information est diffusée sur <https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com> et sur notre [page Facebook](#) auxquelles nous vous invitons à vous abonner.

Les cours de réglementation sont obligatoires (sauf FC SSA) et sont complétés par des QCM en ligne accessibles sur :

<https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/sauvetage>

Lieu : salle de réunion de la piscine Bertran de Born ou en visioconférence

Horaires possibles : 11h30 – 12h30 le samedi

A partir du mois de novembre 2026, possibilité pendant les vacances scolaires, en fonction de l'équipe pédagogique.

Le livre de formation SSA est compris dans l'inscription et sera remis aux stagiaires.

Formation initiale SSA (40h minimum) + cours de réglementation (35h)

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

☐ FI SSA : à partir du samedi 26 septembre 2026 jusqu'au passage de l'examen.

Prérequis obligatoire pour entrer en formation avec attestation validée par un MNS sur l'enchaînement suivant :

1. Plongeon puis 15 m en apnée et 10 m de nage Crawl
2. 50 m nage Crawl
3. 25 m nage dorsale, les 2 mains en dehors de l'eau

Temps maxi 2 minutes

Formation continue SSA (recyclage) + remise à niveau pour les anciens BNSSA

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

☐ FC SSA : à partir de janvier 2027 jusqu'au passage de l'examen.

IMPORTANT

Les modalités d'examen et de délivrance du diplôme de Surveillance et Sauvetage Aquatique ont évolué le 29 juillet 2026. Les Ministères des Sports et de l'Intérieur délèguent désormais la gestion des examens de formation initiale et continue aux Associations agréées de Sécurité Civile telles que Périgord Sauvetage Secourisme pour le comité départemental de la Dordogne FFSS24.

Examen SSA - Formation initiale

Lieu : Périgueux - Piscine de Bertran de Born

Horaires : à définir

Places limitées : 12 stagiaires par sessions (2 sessions d'examens possibles par stagiaires).

☐ Examen BNSSA FI n°1 : janvier 2027

☐ Examen BNSSA FI n°2 : mars 2027

☐ Examen BNSSA FI n°3 : avril 2027

NB : il est possible de passer le diplôme de SSA dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1^{er} jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidé par un juge des tutelles). Il n'existe pas de calendrier d'examen SSA au niveau national, si le stagiaire souhaite se présenter en dehors de la Dordogne, il est de son ressort de faire les démarches auprès de l'autre organisateur (nous fournirons les documents utiles).

Examen SSA - Formation continue et remise à niveau pour anciens BNSSA

Lieu : Périgueux - Piscine de Bertran de Born

Horaires : à définir

Places limitées : 6 stagiaires par sessions.

☐ Examen BNSSA FI n°1 : janvier 2027

☐ Examen BNSSA FI n°2 : mars 2027

☐ Examen BNSSA FI n°2 : avril 2027

Formation initiale SSA EI (14h)

La formation au SSA Eaux intérieures est réservée aux personnes ayant le SSA et titulaires du PSE 2.

☐ FI SSA EI : en week-end en mai 2027.

NOM : _____

Prénom : _____

FORMATIONS AU BSB

Brevet de Surveillant de Baignade

Formation initiale BSB :

Lieu : Périgueux – Piscine Bertran de Born

Horaires :

- Vacances d'avril
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 18h30

Les livrets de formation BSB et PSC
seront remis pendant le stage

Places limitées : 14 stagiaires par sessions.

☐ FI BSB (formation PSC incluse)

Formation continue BSB :

La formation à lieu le mercredi de la semaine de formation initiale.

☐ FC BSB

Examen BSB :

L'examen BSB est organisé en contrôle continu par Périgord Sauvetage Secourisme :

- Épreuves aquatiques (200m obstacles, 50m remorquage mannequin, lancer de ballon) en contrôle continu lors des entraînements BSB.
- Épreuve de secourisme spécifique au BSB (inclus dans la formation).
- QCM : révision en ligne et examen avec un formateur PSC.

Dès le début de sa FI BSB, le stagiaire se fait remettre un livret de certification FFSS.

NB : il est possible de passer le BSB dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1^{er} jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidée par un juge des tutelles).

NOM : _____

Prénom : _____

SAUVETAGE SPORTIF - École de Sauvetage (ES)

Les personnes inscrites sur la saison 2025/2026 sont prioritaires.

Si vous êtes intéressé par le sauvetage sportif, nous vous demandons de contacter **Loane RIVET 06 59 82 13 71** pour voir avec vous votre niveau et vos motivations.

Le niveau minimal requis est de savoir nager **50m nage ventrale et dorsale**.

L'École de Sauvetage est accessible à partir de 10 ans. Les éducateurs de l'ES sont chargés de la formation des groupes et de la répartition des nageurs.

Les formations initiales ou continues SSA, PSE1 et PSE2 ne sont pas incluses.

☐ Je m'inscris sur l'ES (adhésion/licence : 150 €)

Niveau de natation :

☐ aucun. ☐ Sauv'Nage. ☐ Pass'Sports de l'Eau ☐ Pass'Compétition ☐ autre :.....

Niveau de bouée le plus élevé :

☐ aucune ☐ Blanc ☐ Jaune ☐ Vert ☐ Rouge ☐ Bronze ☐ Argent ☐ Or

Depuis combien d'année, êtes-vous en club de natation/triathlon/natation synchro/plongée : _____ ans

Entraînements à la Piscine de **Bertran de Born** :

- **Samedi de 11h à 12h45 (3 lignes d'eau)**

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Nos tarifs étant personnalisés suivant le choix de votre formation et votre situation,

n'hésitez pas à nous demander un devis en envoyant un mail à

asso.pss24@gmail.com

Pour le paiement de votre inscription, vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois : chèques à l'ordre de Périgord Sauvetage Secourisme (mettre les dates d'encaissement au dos de chaque chèque).

Pour tous les adhérents de Périgord Sauvetage Secourisme :

- ☐ Le présent dossier dûment complété et signé.
- ☐ Une autorisation parentale (pour les adhérents mineurs) [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
- ☐ Votre règlement par chèque à l'ordre de Périgord Sauvetage Secourisme.

Pour les stagiaires en formation initiale ou recyclage SSA et au BSB :

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

↳ Seront également acceptés NATATION, SAUVETAGE, SAUVETAGE SPORTIF avec ou sans la mention "En compétition"

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du diplôme du SSA [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

Il convient au stagiaire de s'assurer de ne pas avoir de contre-indications médicales particulières avant le début de la formation afin de vous pouvoir se présenter à l'examen.

- ☐ La copie des diplômes initiaux (si vous les possédez déjà)
- ☐ La dernière attestation de formation continue concernant chaque diplôme
- ☐ La copie de votre diplôme du BNSSA ou du BSB (pour les formations continues).

Pour l'inscription aux formations en secourisme (PSC / PSE1 et PSE2 / SSA / BSB) :

- ☐ La photocopie des diplômes initiaux (exemple : fournir le PSE1 pour s'inscrire au PSE2).
- ☐ La photocopie de la dernière formation continue
- ☐ La photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport recto-verso.

Pour le Sauvetage sportif (ES, Groupe Adultes) :

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

Pour les dirigeants, les cadres, les secouristes actifs de Périgord Sauvetage Secourisme.

Si vous n'avez pas déjà donné les documents suivants, vous aurez à nous transmettre :

- ☐ La photocopie de votre carte d'identité (recto-verso)
- ☐ La photocopie de la carte grise de votre véhicule + permis de conduire (à fournir tous les ans) + carte blanche.
- ☐ La photocopie de vos diplômes de sauvetage et de secourisme s'ils ont été passé hors de la FFSS et avant 2015